

Direction générale adjointe
Transition écologique et Equilibres
Territoriaux

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
De Beaupréau-Cholet

Affaire suivie par
Ludovic Péaud –
Tél : 02 41 46 20 50
at.beaupreau-cholet@maine-et-loire.fr

Autorisation d'utilisation de l'arrêté permanent « travaux occupants du domaine public routier »

VU l'arrêté permanent n°2024-ACNP-0528 du 18/12/2024

CONSIDERANT la demande suivante de l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT, en date du 9 juin 2026,

Opération / objet des travaux : sondages géotechniques.

RD n° 258 du PR 19+100 au PR 22+0 (hors agglo), ZA Appentière, commune de Mazières en Mauges.

Travaux du 22 juin au 3 juillet 2026 (5 jours sur cette période).

Article 4-1b / Mesure autorisée : faible empiètement.

L'entreprise ECR ENVIRONNEMENT est autorisée à utiliser l'arrêté permanent pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus sous la responsabilité de M. Teixeira

A Beaupréau, le 12 juin 2026

Le technicien

